

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

MARDI 5 DÉCEMBRE 1916

Irrités de la fourberie qui caractérise le ton et les réponses du Gouvernement général aux protestations contre les déportations, les ministres d'État, députés et sénateurs belges présents au pays, ont adressé au baron von Bissing cette riposte, qui restera au nombre des plus beaux morceaux de ce genre qu'aura vu éclore cette période tragique :

Bruxelles, le 28 novembre 1916..

Excellence,

Nous venons de recevoir, par M. le baron de Favereau, président du Sénat, signataire avec nous des présentes, communication de votre réponse du 16 novembre (**Note**) à la lettre que les membres du parlement belge présents à Bruxelles le 9 novembre dernier (**Note**) ont eu l'honneur de vous adresser.

Sans prendre le temps de consulter tous nos collègues dont la plupart sont retenus en province, sûrs, d'ailleurs, d'être les interprètes de leurs pensées et de leurs sentiments, nous ne voulons pas différer de faire entendre nos protestations redoublées au sujet du traitement infligé à des

milliers de nos compatriotes condamnés, sans autre forme de procès, à la déportation et aux travaux forcés. On aurait pu s'attendre à ce que, sous le coup de la réprobation universelle, à la voix des plaintes et des objurgations montant de toutes parts, les autorités allemandes eussent suspendu ces arrestations en masse ; mais chaque jour nous apporte le récit d'expéditions nouvelles qui portent à leur paroxysme la douleur, les alarmes et l'indignation publiques.

De ces exécutions, de la brutalité avec laquelle elles sont menées, des scènes de désespoir qui les accompagnent et que nous avons rapportées, aucun détail n'est contesté. Nous en prenons acte.

Mais vous nous engagez. Monsieur le Gouverneur général, à calmer plutôt les sans-travail, à les tranquilliser, à leur représenter que, si ces mesures sont prises, c'est dans une vue d'utilité publique, pour leur bonheur, pour porter remède à un état chronique d'inactivité qui les rouille et les démoralise, et pour les tirer de la détresse dans laquelle les a plongés le blocus des alliés.

Amère dérision !

Que vaudraient, auprès de nos populations ouvrières instruites par deux années d'expérience, d'aussi lamentables représentations ! Quel accueil réserveraient-elles à d'aussi piteuses excuses ? Et ne nous reprocheraient-elles pas d'ajouter la

raillerie à leurs tourments ?

Reprenons toutefois ces raisons majeures, puisqu'elles sont propagées par une presse complaisante et qu'elles sont de nature à égarer, à l'étranger, l'opinion des neutres.

Votre Excellence attribue le chômage d'une notable partie des ouvriers belges d'une part à l'isolement créé par « *l'ennemi* », d'autre part, à la mauvaise volonté des travailleurs.

L'isolement ! S'il n'avait dépendu que de nos alliés, dont les ardentes et généreuses sympathies nous ont constamment soutenus parmi des épreuves inouïes, la Belgique se fut assez vite relevée de ses ruines et de la stagnation de ses affaires. Votre Excellence n'ignore pas que l'Angleterre se prêtait au ravitaillement industriel du pays sur les mêmes bases que le ravitaillement alimentaire, c'est-à-dire sous le contrôle diplomatique, garantie trop naturelle pour être refusée. Elle le fut pourtant; le gouvernement impérial a refusé de souscrire à un engagement d'ensemble, se réservant de prendre des décisions dans chaque cas particulier. La combinaison projetée dut être abandonnée, sans doute sous la pression des industriels allemands escomptant la ruine complète de la concurrence belge.

Mauvaise volonté. — S'il n'avait dépendu que de nos ouvriers et de leurs patrons, la question du chômage eut été réglée entre eux, sans difficultés

insurmontables, grâce aux concessions des uns et des autres et à leur esprit de solidarité. Aucun patron, aucun ouvrier (est-il besoin de vanter leur amour du métier) n'aurait interrompu son travail coutumier si le pouvoir occupant ne lui en avait rendu successivement et systématiquement la pratique impossible.

Il faut avoir le courage de le proclamer – et veuillez Monsieur le Gouverneur général, ne pas vous en offenser –, s'il y a des chômeurs en Belgique, la responsabilité n'en remonte ni à eux ni aux Anglais, mais aux autorités allemandes qui ont tout mis en oeuvre pour qu'il y en ait ; et non seulement elles ont rendu le chômage inévitable, mais elles l'ont entretenu délibérément en s'opposant à la reprise du travail là où les administrations privées ou publiques y pourvoyaient. Une pareille accusation est grave, mais elle est pleinement démontrée, même par des actes officiels.

Il suffit, en effet, de feuilleter le ***bulletin des arrêtés*** (**Note**) publiés depuis le 11 décembre 1914 pour constater que toute une partie de l'industrie nationale a été méthodiquement dépouillée de tous ses stocks et de tous ses moyens de production – épuisée, paralysée et tarie jusque dans ses sources par la saisie des outillages, l'enlèvement des machines (**Note**), les réquisitions des matières premières (**Note**), métaux, tissus, produits fabriqués, la

réglementation outrancière des trafics, l'institution des *centrales* (**Note**), la désorganisation des transports, aujourd'hui généralement arrêtés, la saisie du matériel roulant de nos chemins de fer vicinaux, la suppression de certaines voies et l'enlèvement des rails, la réquisition effrénée des attelages et même des plus rares types de reproducteurs indigènes, nonobstant les promesses les plus formelles, demeurées lettre morte.

A côté des ateliers, des usines, des manufactures, des fermes et des centres d'élevage ainsi mis sac, certaines industries avaient survécu, épargnées comme par miracle, alimentées par d'importantes commandes de la clientèle belge. C'étaient des verreries, des laminoirs et forges, des faïenceries, des ateliers de construction, d'autres encore. Beaucoup furent mises sous séquestre, c'est-à-dire décapitées en pleine activité, leur personnel ouvrier allant grossir les rangs des sans-travail dont la condition émeut si profondément Votre Excellence.

Cependant les pouvoirs publics ne se décourageaient pas et ne discontinuaient pas de s'employer pour leur procurer quand même de l'ouvrage. A ne citer spécialement que le Luxembourg, nous sommes en mesure d'attester les prodiges d'ingéniosité et de dévouement accomplis par ses administrations locales, aidées

des plus admirables initiatives des particuliers, pour utiliser les bras disponibles à des travaux de voirie, d'aménagement, de plantations, d'hygiène, se traduisant pour les communes en un enrichissement du domaine public et pour les journaliers en plusieurs millions de salaires prélevés aux trois quarts sur des dotations privées. Le programme de ces travaux allait s'élargissant, garantissant le pain quotidien à tous ceux qui y collaboraient, lorsque, brusquement, leur continuation et leur achèvement furent interdits par ordre supérieur. Ces défenses reposent aux archives communales : copie en a été annexée à la protestation des chefs de l'industrie belge (**Note** : 13 novembre). En sorte que les mandataires de cette province ont pu écrire que ce sont les mesures prises par l'administration allemande qui ont acculé les travailleurs au chômage qu'elle leur reproche.

Nous aurions mauvaise grâce de pousser plus loin cette démonstration, à savoir que s'il y a des chômeurs, la responsabilité du chômage ne retombe ni sur eux, ni sur les Puissances alliées, ni même sur les événements qui bouleversent en ce moment le monde. Hélas, ce n'est pas la première fois qu'au cours des calamités que la guerre a déchaînées sur notre infortuné pays on aura accusé ceux qui en sont les victimes innocentes d'en être les auteurs responsables.

Poursuivons. Votre Excellence nous rappelle, dans sa réponse, qu'au mois d'août 1915 (**Note**), des arrêtés ont été pris de commun accord avec des fonctionnaires belges, en vue de conjurer les suites néfastes du désœuvrement des ouvriers assistés par la bienfaisance publique. Mais aucune de leurs dispositions pouvait-elle laisser soupçonner que ces ordonnances conférerait à une autorité quelconque le droit de contraindre les récalcitrants à un travail hors du royaume, et bien moins encore contre leur patrie ? En plaçant ceux-ci sous l'égide du droit des gens (**Note**), elles leur garantissaient catégoriquement le contraire .

Or, que voyons-nous ?

Au lieu des sanctions comminées, en vue desquelles Votre Excellence s'est concertée avec des fonctionnaires belges, nous assistons depuis des semaines à un déploiement de rigueurs forcenées sans exemple dans les codes d'aucune nation civilisée, et qui atteignent pêle-mêle des citoyens de tout âge et de toute classe, et de préférence, non pas les sans-travail, mais ceux dont l'habileté professionnelle est le mieux à même de vous prêter main-forte dans la lutte à outrance pour laquelle l'Allemagne, de l'aveu des chefs les plus autorisés de ses partis politiques, entend mobiliser au même titre que ses militaires, ses civils et ceux des territoires occupés. Et c'est ce que votre Excellence appelle « *une sanction tout simplement plus efficace de ses*

ordonnances». « *Nur eine wirksamere Durchführung jener Verordnung.* »

Ah ! Monsieur le Gouverneur général, quelle ironie et combien la franchise de Votre Chancelier Impérial, proclamant que nécessité fait loi, l'emportait sur cet atroce euphémisme !

Quelle ironie aussi de rejeter encore une fois sur les chômeurs la responsabilité du sort qui les attend.

N'ont-ils pas, déclarez-vous, le choix entre le travail forcé et un engagement volontaire, copieusement rémunéré ?

Quelle ironie enfin de vous en prendre aux administrations communales. En vérité, pourquoi ne livrent-elles pas des listes de chômeurs, destinées à devenir des listes de proscription ? Pourquoi pas ?

Excellence,

Vous daigniez nous promettre, dans la proclamation par laquelle s'ouvrait votre administration (**Note**), que vous vous étiez tracé pour programme de restaurer dans le pays occupé un régime de paix et de prospérité économique ; maintes fois au sein même du Reichstag des applaudissements ont salué le succès de votre mission.

A contempler ce qui reste en Belgique de tout ce qu'un peuple libre y avait édifié, au prix du labeur de plus d'un demi-siècle, l'Histoire dira ce que fut cette Restauration.

Mais l'Histoire dira aussi que le démantèlement et le dépeuplement de nos provinces occupées, au profit de l'Allemagne combattante, n'auront pas été consommés sans que, plus haut que de vaines échappatoires, retentissent à travers le monde les cris de révolte des déportés, les imprécations de leurs familles et la protestation de la conscience publique,

Veillez agréer, Monsieur le Gouverneur général, l'assurance de notre haute considération.
(1)

(1) Voir 6 décembre la suite des déportations.

Notes de Bernard GOORDEN.

Edifiant ! « **La Belgique ruinée par les Allemands** » (avec des photos), de **Georges RENCY**, est extrait (pages 372-377) de « **La Belgique et la Guerre** » (Volume **1** : **La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale, TROISIÈME PARTIE, CHAPITRE V** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 (2^{ème} édition) ; XI-386 pages + 8 **hors-texte**) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20BELGIQUE%20RUINEE%20PAR%20ALLEMANDS%20T1%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20pp372-377.pdf>

Lire aussi « **Les réquisitions : la laine, le cuivre, etc.** » par **Georges RENCY**, constituant le chapitre **XIII** de la **première partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ;

Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 90-97) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20REQUISITIONS%20BELGIQUE%20ET%20LA%20GUERRE%20T1%20pp90-97.pdf>

Protestation des industriels belges contre les déportations dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** du 13 novembre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161113%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Deuxième lettre des Syndicats Socialistes et Indépendants du 14 novembre 1916, relative aux déportations et adressée au Gouverneur-général von Bissing, répondant à sa lettre du 3 novembre :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161114%20SYNDICATS%20SOCIALISTES%20VON%20BISSING%20BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201916%20CHAPITRE%2026.pdf>

« *Protestation de la Confédération générale des **syndicats chrétiens** de Belgique* », le 15 novembre 1916 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19161115%20CONFEDERATION%20SYNDICATS%20CHRETIENS%20von%20BISSING.pdf>